

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 312

présenté par

M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin
M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone
M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« proposent »,

le mot :

« garantissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un des obstacles à la reprise d'emploi que rencontrent les personnes les plus pauvres est la difficulté de garde des enfants de moins de 6 ans. Le rapport de la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté » fait le constat suivant :

- difficulté d'accès à l'emploi des femmes pauvres considérablement amplifiée par les règles d'attribution des places d'accueil collectif

- le coût des modes de garde représente potentiellement une dépense importante dans le budget des ménages pauvres

- inégalités face aux savoirs et à l'éducation se creusent dès les premiers âges

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit s'attacher à la question de l'accès des jeunes enfants aux modes d'accueil.